

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'INSTRUCTION
 Journal d'Agriculture
 Illustré X
 PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

AIDÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATION

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, professeur à l'école normale Laval ; celles concernant l'administration, à L. J. DEMERS & FRÈRE, imprimeurs-éditeurs, no. 30, rue de la Fabrique, Québec.

SOMMAIRE.—ACTES OFFICIELS :—Nomination de commissaires et syndics d'écoles, etc., etc.—Commission administrative du fonds de pension.—Notice sur les écoles relevant du bureau des commissaires catholiques de Montréal.—Enseignement de l'histoire à l'école primaire.—Importance.—Méthode.—MÉTHODOLOGIE : Lecture expressive—Boum-Boum, (suite.)—Rapport de M. l'inspecteur Lippens.—PARTIE PRATIQUE : I, Exercices préparatoires à l'enseignement de la langue maternelle—II, Dictée—La fenaison—III, Dictée—La prière du matin.—Arithmétique—Problèmes—Algèbre.—Annonces.

Actes Officiels

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du huit novembre courant (1886), de nommer M. Pierre Guérin, syndic d'écoles de la minorité dissidente de "Howick," dans le comté de Châteauguay, aucune personne éligible n'ayant été élu en juillet dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en Conseil en date du 26 octobre dernier (1885), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Chicoutimi, Roberval.—Le Révd. Joseph E. Lizotte, prêtre, et MM. Téléphore Pilote,

Wm. T. A. Donahue, Louis Tremblay et Euloge Ménard. Municipalité nouvelle.

Comté de Chicoutimi, Ouatouchouan.—M. Hippolyte Dufour, en remplacement du Révd. J. E. Lizotte, et M. Elzéar Guay, en remplacement de M. Protais Guay.

Comté d'Hochelaga, Côte Saint-Paul.—M. John Jackson, en remplacement de M. Joseph Brault, qui ne réside pas dans les limites de la municipalité.

Comté de l'Islet, Saint-Eugène.—M. David Normand, en remplacement de M. Pierre Normand.

Comté de Mégantic, Leeds-Est.—M. Charles Ross, en remplacement de M. Louis Ross.

Comté d'Ottawa, Aumond.—MM. Magloire Brousseau, Joseph Grondin, Martin Moore, Hilaire Charlebois et Thomas White.

Comté de Saguenay, Rivière aux Canards.—M. Alexandre Tremblay, en remplacement de M. Michel Dufour, et M. Thomas Terrien, en remplacement de M. Michel Lapointe.

Comté de Shefford, Village de Sainte-Pudentienne.—Le Révd. Elphège Filiatrault, Dr. Jean Philippe Leduc, Joseph Sénécal, Jérémie Bachand et Misaël Bernier. Municipalité nouvelle.

Comté de Wolfe, Village du Lac Weedon.—MM. Onésime Savard, Joseph Lussier, Michel Leblanc, Alfred Brière et Norbert Desjardins.

Syndics d'écoles.

Comté de Bonaventure, Cox, (New Carlisle).—M. François Joseph, en remplacement de M. John Joseph.

Comté de Missisquoi, Saint-Armand Ouest.—M. Michel Couture, en remplacement de lui-même

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en Conseil en date du 23 octobre dernier (1886), de détacher de la municipalité de "Quiatchouan," dans le comté de Chicoutimi, le village de Roberval, comprenant les lots Nos. 9, 10, 11, 12 et 13, du rang B, du canton de Roberval, avec cette partie du lot No. 14 du dit rang, comprise dans les limites de la municipalité rurale du dit village de Roberval, et de l'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Roberval."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un Ordre en Conseil, en date du 23 octobre dernier (1886), d'ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Charles Borromée," les lots depuis le No. 1 jusqu'à celui No. 33, tous deux inclusivement, des neuf premiers rangs du canton "Spaulding," dans le comté de Beauce.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 6 novembre courant, (1886), d'ériger en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Saint-Michel No. 5," cette partie de la paroisse de Saint-Michel, dans le comté d'Yamaska, connue sous le nom de "Rang du Pot-au-Beurre," et ne faisant partie actuellement d'aucune des municipalités scolaires déjà existantes.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AVIS

de demande d'érection de municipalité scolaires, en vertu de la 5e sec., 41 Vict., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Bernardin," le canton Bois,

dans le comté de Portneuf, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme tel canton.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AVIS

de demande d'annexions, de délimitations, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5e Sec. 41 Vict., ch. 6.

Annexer les lots depuis et y compris le No. 20, jusqu'au No. 46 inclusivement, des 6e et 7e rangs du canton de Rolette, à la municipalité scolaire de Saint-Magloire, comté de Bellechasse.

Commission administrative du fonds de pension

A une séance de la commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, établie par l'acte 49-50 Vict., chap. 27, tenue à Québec, au département de l'instruction publique, le dix-neuvième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-six, sont présents l'honorable Gédéon Ouimet, surintendant de l'instruction publique, président de la commission *Ex-officio*. M. U. E. Archambault, délégué de l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier, le Révd. E. I. Rexford, B. A. et M. S. P. Robins, L. L. D., délégués par les instituteurs protestants de la province de Québec, réunis, en convention, et M. Candide Dufresne, délégué par l'association des instituteurs de Québec.

Le président au fauteuil.

Il est fait lecture des lettres de nomination des membres de la commission.

M. E. I. Rexford, propose, secondé par M. U. E. Archambault, et résolu :

Que F.-X. Couillard soit nommé secrétaire de la commission administrative.

La commission prend en considération les différents articles de l'acte 49-50 Vict., chap. 27 et décide ce qui suit :

Un instituteur muni d'un diplôme devient fonctionnaire de l'enseignement primaire, en conséquence, il peut aux termes des articles 7 et 14 du dit acte, faire compter toutes ses années de services depuis l'âge de dix-huit ans, quelle que soit la date de son diplôme, (Art. 1.)

Les mots *élémentaire, modèle et académique* dans l'art. deux du dit acte s'appliquent à l'école et non au titulaire, (Art. 2.)

Dans l'opinion de la commission administrative, le mot " pendant " dans la version française et le mot " during " dans la version anglaise de l'article 9 du dit chapitre 27, doivent être interprétés dans un sens libéral dans le cas où un instituteur n'aurait pu enseigner pour des causes incontestables, pendant une certaine partie des cinq dernières années précédant sa demande de pension.

Et la séance est ajournée au 20 de novembre.

Séance du 20 novembre 1886.

PRÉSENTS :—Les mêmes,

Les différents articles du chap. 27 de l'acte 49-50 Vict., sont pris en considération et la commission décide ce qui suit :

Aucune allocation n'étant allouée pour un service de plus de trente-cinq ans, il s'ensuit qu'aucune retenue ne peut être faite sur le traitement d'un fonctionnaire qui a subi la retenue pendant trente-cinq ans, (Art. 4).

Le traitement moyen s'obtient en divisant la somme des traitements sur lesquels le fonctionnaire a payé la retenue par le nombre d'années d'enseignement, le quotient de cette division ne doit jamais excéder quinze cents piastres. (Art. 5).

Les années écoulées à l'école normale sont comprises dans le nombre des années de services. Mais le fonctionnaire n'a rien à payer pour ces années, attendu qu'il ne gagnait rien.

Et il est résolu :

Qu'une demande soit faite à l'honorable trésorier de la province le priant de mettre devant la commission administrative un état du montant capitalisé au 30 juin 1886, au profit du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, comprenant les allocations du gouvernement, les retenues déposées en différents temps par le département de l'instruction publique et les intérêts accrus sur ces montants, et aussi le montant du revenu provenant du dit fonds capitalisé qui sera disponible pour le paiement des pensions au 1er janvier 1887, et que le surintendant de l'instruc-

tion publique soit prié de transmettre cette résolution à l'honorable trésorier de la province.

La séance est ajournée au 22 novembre.

Séance du 22 novembre 1886.

PRÉSENTS :—Les mêmes.

La commission administrative ayant pris en considération les articles du chapitre 27 de l'acte 49-50 Vict., après délibération décide ce qui suit :

Le fonctionnaire qui veut qualifier sa femme à recevoir une pension doit verser, en sus de la retenue payable par lui, une somme égale à la moitié de cette retenue, pour les années pendant lesquelles le dit fonctionnaire a été marié.

Or, comme le taux de la retenue pour les années antérieures à 1880 est fixé à cinq pour cent, il s'ensuit que la retenue sera de sept et demi pour cent pour les années pendant lesquelles le dit fonctionnaire a été marié. Deux cinquièmes ou trois pour cent doivent être payés avant le premier janvier 1887, et un cinquième ou un et demi pour cent sera retenu annuellement sur la pension du dit fonctionnaire pendant les trois premières années qu'il recevra sa pension.

Si le fonctionnaire décède avant d'avoir obtenu sa pension, il sera retenu à la veuve un demi pour cent pour parfaire la somme que son mari aurait dû payer pour elle, (Art. 11 et 15).

Il pourra être permis à un fonctionnaire de payer la retenue pour les années depuis 1880, pourvu qu'il donne la preuve à la commission administrative que son retard est dû à des causes justes et raisonnables, (Art. 14.)

Le traitement d'un fonctionnaire de l'enseignement primaire qui ouvre une école privée ou y accepte momentanément du service devra être estimé suivant l'échelle des salaires établie à l'article 33 du dit chap. 27 du dit acte.

Le fonctionnaire qui enseigne dans une école du soir ouverte et dirigée par les commissaires d'écoles, peut ajouter à son traitement la somme qu'il reçoit pour enseigner dans la dite école, pourvu qu'il soit engagé et payé par les commissaires. Cette somme n'étant pas considérée comme un avantage mais comme un traitement, (Art. 34.)

La pension d'un fonctionnaire, si elle a été donnée par les autorités scolaires ou par les contribuables, ou si elle a été fournie par l'institution dans laquelle ce fonctionnaire a enseigné sera estimée et comprise dans le traitement.

Le procès verbal des trois séances de la commission étant lu est approuvé.

Et la commission s'ajourne.

(Signé), GÉDÉON OUMET,
Président.

Vraie copie

F. X. COUILLARD,
Sec. de la C. Adm.

Notice sur les écoles relevant du bureau
des commissaires catholiques romains
de la cité de Montréal

(Suite)

La direction de chaque école est confiée à un principal qui a sous ses ordres le nombre de professeurs nécessaire pour faire fonctionner l'institution.

Son devoir est de faire exécuter les règlements, de voir à ce que les matières exigées par le programme soient enseignées selon les désirs du bureau, de classer les élèves d'après leur degré d'avancement, de surveiller la discipline, de tenir les registres, d'être présent à l'école de 7½ heures du matin jusqu'à midi, et de 1 heure à 5 heures du soir, etc., etc.

Il est, de plus, seul responsable aux parents de l'enseignement qui se donne à l'école, et de la manière dont la discipline est observée par les élèves de chaque professeur.

Comme on peut en juger, la charge de principal comporte de nombreux devoirs ; aussi faut-il, pour la remplir efficacement, des hommes actifs, instruits et d'une expérience reconnue. Nous avons eu l'avantage de faire la connaissance de la plupart d'entre eux, et nous ne craignons pas d'affirmer que ceux-là sont à la hauteur de la position importante qu'ils occupent. D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement, quand c'est M. Archambault qui les choisit et les surveille ?

Quant aux professeurs ordinaires, leur conduite est toute tracée par le programme. Ils n'ont qu'à le suivre à la lettre et à se conformer aux injonctions du principal. Les punitions corporelles leur sont interdites ; le principal seul peut en administrer, et la chose est très rationnelle, puisque c'est lui qui est responsable aux parents.

Les règlements concernant les professeurs et les élèves, les prix des concours, la comptabilité, etc., etc., sont très détaillés et rédigés avec beaucoup de soin.

Le programme embrasse toutes les matières exigées par la loi pour les écoles

élémentaires, modèles et académiques. Les leçons de choses pourraient cependant y trouver place avantageusement. Le cours d'étude est de sept années. Les livres français et anglais adoptés par le bureau pour les diverses catégories d'études sont au nombre de quarante-six.

La liste des fournitures et objets scolaires prouve que les écoles sont abondamment pourvues de tout ce qui est nécessaire à leur bon fonctionnement.

Telle est l'analyse succincte de la brochure de MM. les commissaires de Montréal, concernant les écoles primaires, modèles et académiques sous leur contrôle. Il nous reste encore à parler de l'École polytechnique et de l'Académie du Plateau. Comme ces deux importantes institutions méritent à plus d'un titre d'être connues dans tous les détails par la classe enseignante, nous reproduirons intégralement plusieurs des pages qui en traitent dans la brochure en question.

(A suivre)

Enseignement de l'histoire à l'école primaire—Importance—Méthode.

Le but principal de l'enseignement de l'histoire est d'exciter le patriotisme. Quoi de plus propre à faire naître et à développer ce sentiment que de raconter les faits saillants dont le pays a été le théâtre, de décrire les luttes que nos pères ont soutenues contre leurs oppresseurs, les efforts tentés pour conquérir l'indépendance nationale, les misères endurées pendant les périodes d'ignorance et de tyrannie ; les progrès dans les arts, les sciences et l'industrie lorsqu'une ère de calme et de liberté relative interrompait les déchirements intérieurs !

L'âme de l'enfant s'exalte au récit des actes des grands citoyens qui ont placé l'amour de la patrie au-dessus de tous les autres mobiles et elle s'indigne contre les despotes qui ont pressuré, martyrisé le peuple. Ainsi son cœur et son caractère se forment, sa volonté s'éclaire et se dirige ; plus tard, il sera un citoyen capable,

attaché aux institutions de son pays et prêt à verser son sang pour les défendre.

Les leçons d'histoire permettent aussi de cultiver le jugement, l'intelligence ; en effet, ce cours, bien donné, n'est pas un simple exercice de mémoire ; l'instituteur soumet à l'appréciation des élèves les faits qu'il raconte et recherche avec eux les causes et les résultats des événements ; il propose à leur critique les actes des personnages dont il leur parle, enfin, il tâche de faire naître dans leur cœur de bons sentiments tels que l'amour du juste, du bien et du beau moral, et de tout ce qui peut contribuer à la grandeur et à la prospérité de la patrie ; il leur inspire l'horreur de l'injustice et de toute chose contraire au bien et à la dignité des citoyens.

L'histoire est une école, c'est-à-dire qu'elle instruit. A chaque leçon l'instituteur donne des explications sur les mœurs et coutumes du temps, sur l'état de l'industrie, du commerce et de l'enseignement, sur les institutions politiques, sur la situation géographique des lieux, etc., ce sont là des digressions indispensables à l'intelligence des faits et qui, en outre, meublent l'esprit de connaissances utiles.

Pour se représenter les événements tels qu'ils se sont accomplis, l'enfant doit absolument faire des efforts d'imagination qui développent puissamment cette belle faculté ; enfin, pour retenir les choses apprises, sa mémoire intervient et elle se fortifie constamment.

Un autre résultat important obtenu par les leçons d'histoires, c'est d'habituer l'élève à s'exprimer oralement, en donnant à sa pensée une forme personnelle ; la récitation d'une leçon doit être un exercice de mémoire pour le fonds et un exercice d'élocution pour la forme. Les considérations qui précèdent démontrent l'importance de l'enseignement de l'histoire et conduisent à la méthode.

Si l'instituteur veut intéresser son jeune auditoire, il devra lui-même exposer oralement son sujet ; cet exposé, fait dans un langage simple, clair et à la portée des enfants, sera pittoresque et animé, c'est-à-dire que le ton et les gestes de l'instituteur seront en rapport avec les faits qu'il conte, avec les réflexions qu'il émet.

Un récit monotone, sans vie, ne saurait com-

mander l'attention, ni intéresser, ni instruire, ni émouvoir ; autant vaudrait se borner à dire : Mes enfants, vous apprendrez par cœur telle page ou tel chapitre de votre manuel. Nous en dirons presque autant de la lecture du sujet par le maître. Écoutons, à ce propos, l'avis de Jullien : " Le professeur ne doit jamais lire, mais raconter. S'il fait une simple lecture, l'enfant se dit à lui-même : Je n'aurais qu'à prendre un livre et je donnerais aussi une leçon d'histoire. D'ailleurs, on ne saurait jamais produire une aussi vive impression en lisant qu'en parlant. La lecture est trop méthodique et didactique ; le discours ordinaire, plus libre dans ses mouvements est aussi plus vivant et plus animé. On ne doit point donner aux élèves, mais leur laisser chercher et trouver la moralité de chaque fait. L'instituteur a mal raconté, si l'enfant ne déduit pas lui-même de son récit la conséquence immédiate et l'instruction ou la vérité morale qui en découlent naturellement."

Pour rendre sa leçon plus attrayante, le maître ne négligera pas les petits détails qui frappent l'attention et fixent plus vivement dans la mémoire les grands faits auxquels ils se rattachent, mais il évitera les développements sans utilité et sans intérêt, ainsi que l'accumulation fastidieuse des dates et des chiffres. Ce qu'il importe de connaître à propos d'une bataille, c'est bien le nombre de morts, de blessés et de prisonniers, que les causes et les résultats de l'événement, et la leçon qui en découle pour les générations nouvelles. Ce qui est surtout intéressant de savoir, ce ne sont pas les détails des combats livrés par un monarque célèbre, mais le sort de ses sujets pendant son règne, les libertés qu'il a accordées ou le despotisme qu'il a exercé ; c'est encore l'état du commerce, de l'industrie et de l'instruction publique, la somme de jouissances morales et matérielles que le travailleur pouvait goûter ; en un mot, il faut faire l'histoire du peuple plutôt que celle des rois.

Le maître aura soin d'interroger beaucoup, non-seulement pour s'assurer que les élèves ont compris et retenu, mais aussi pour provoquer leurs propres réflexions : il devra continuellement s'adresser à leur jugement. Remarquons qu'il est essentiel de formuler convenablement

les questions : elles seront claires, précises et appropriées à la force intellectuelle des élèves : elles auront trait tantôt aux détails, tantôt à l'ensemble du sujet.

L'instituteur ne négligera pas de faire reproduire la leçon en entier par quelques élèves, comme exercice d'élocution ; il surveillera rigoureusement leur langage et leur prononciation.

La leçon étant donnée, le maître en dictera le résumé ou les élèves le composeront eux-mêmes, s'ils ne possèdent pas de manuel ; dans le cas contraire, la leçon sera étudiée dans le livre au point de vue de l'intelligence du texte et les enfants l'apprendront à domicile.

Une grande condition à laquelle toute leçon d'histoire doit satisfaire, c'est d'être très intuitive : pour atteindre ce but deux moyens ont surtout été employés : l'usage de cartes et du tableau. On se sert des cartes murales de l'école, de celles qui se trouvent dans les atlas et dans les manuels et, au besoin, de croquis tracés au tableau noir par l'instituteur lui-même. Les explications géographiques aident l'imagination et la mémoire, facilitent le rôle de l'intelligence et rendent l'étude plus intéressante. Un tableau donne une idée juste des coutumes et des mœurs d'une époque et, comme les cartes, vient puissamment en aide aux facultés intellectuelles ; il excite l'attention et procure un plaisir particulier à l'enfant.

Des images et des histoires ! A-t-on jamais vu un enfant qui se soit lassé de considérer les unes et d'écouter les autres ?

Signalons encore comme procédés intuitifs les tableaux chronologiques, synoptiques et synchroniques qui sont très souvent d'une réelle utilité : ils permettent d'embrasser d'un coup d'œil les événements d'une longue période, de les coordonner systématiquement, de saisir avec facilité leurs relations et leur enchaînement.

La répétition est la mère du savoir, a-t-on dit : c'est dans l'enseignement de l'histoire que ce dicton trouve le mieux son application : l'enfant sait vite, mais il oublie vite aussi. Une leçon d'histoire peut l'intéresser, mais l'histoire aura d'importance pour lui que lorsqu'il sera devenu homme. Il ne faut donc pas négliger

les répétitions et les récapitulations fréquentes, c'est une condition essentielle du succès.

Il ne nous reste qu'un mot à ajouter pour compléter ce que nous avons dit de la méthode générale. Quand doit-on enseigner l'histoire à l'école primaire ? Nous sommes d'accord avec les auteurs du programme de 1884 qui font commencer l'enseignement de cette branche au degré moyen, par de "petits récits et entretiens familiers sur les principaux personnages et les faits les plus saillants de l'histoire nationale dans le but de faciliter aux élèves l'étude du programme de degré supérieur," mais nous ne trouvons pas superflus quelques entretiens familiers avec les élèves du degré élémentaire ayant pour but de les préparer à suivre avec fruit les leçons d'histoire, ainsi que les prescrivait le programme du juillet 1880. Ces entretiens devront se faire actuellement au second degré.

MARCHE A SUIVRE DANS UNE LEÇON D'HISTOIRE

Degré moyen

Adopter de préférence la forme biographique. Retracer à grands traits la vie d'un personnage important.

Diviser le sujet en plusieurs parties.

Questionner les élèves sur les faits rapportés (après chaque partie).

Faire résumer oralement toute une partie par un certain nombre d'élèves.

Faire reproduire oralement le tout.

Composer une dictée sur le sujet de la leçon.

Lire dans le manuel si les élèves en possèdent.

N. B. En faisant connaître la vie d'un grand personnage, le maître y rattachera des notions sur les mœurs et coutumes de l'époque, sur la situation ministérielle, morale et intellectuelle du peuple.

Degré supérieur

Exposé oral, par le maître, d'une partie du sujet.

Reprise de l'exposé par le maître.

Interrogations adressées aux élèves pour s'assurer qu'ils ont retenu les détails du sujet et exercer leur jugement.

Indication au tableau noir des principaux points du récit.

Reproduction en entier de la première partie par les élèves.

Même procédé pour chaque partie.

Reproduction orale de l'ensemble du sujet par quelques élèves.

Lecture expliquée de la leçon dans le manuel.

Etude à domicile.

N. B. L'instituteur écrira au tableau noir les mots nouveaux et les noms propres et il donnera à ce propos les explications qu'il jugera utiles.

Si les élèves ne possédaient pas de manuel, l'instituteur devrait dicter le texte à retenir ou leur faire rédiger eux-mêmes la leçon. Celle-ci serait donc suivie d'un exercice de rédaction.

L'instituteur aura soin de coordonner judicieusement la manière et d'expliquer, de justifier cette coordination.

C.-J. SCHÉPERS.

— o — o — o —

LECTURE EXPRESSIVE

Boum-Boum

II

(Suite.)

(Avec un ton de vive surprise.)

Boum Boum !

La pauvre Madeleine ! jeta à son mari | un regard effaré.

(Avec un ton d'effroi et la voix de la mère.)

Que disait donc là le petit ? Est-ce que c'était encore une fois le délire ? l'affreux délire qui revenait ?

(D'un ton de plus en plus étonné.)

Boum-Boum.

Elle ne savait pas ce que cela signifiait | et elle en avait peur, de ces mots singuliers que l'enfant, maintenant, répétait | avec un entêtement maladif, comme si, n'ayant pas osé jusque-là | formuler son rêve, il s'y cramponnait à présent | dans une obstination invincible.

(Avec la voix de l'enfant et d'un ton autoritaire.)

—Oui, Boum-Boum ! Boum-Boum ! Je veux Boum-Boum !

(D'un ton fiévreux et affligé.)

La mère avait saisi nerveusement la main de Jacques, disant tout bas, comme une folle :

—Qu'est-ce que ça signifie, ça, Jacques ? Il est perdu !

(Avec un ton d'espoir et bien lentement.)

Mais le père avait sur son visage rude de travailleur | un sourire presque heureux—et stupéfait aussi ; le sourire d'un condamné | qui entrevoit une possibilité de liberté.

Ce n'était pas une énigme pour lui.

Boum-Boum ! il se rappelait bien la matinée du lundi de Pâques, où il avait conduit François au cirque. Il avait encore dans l'oreille les grands éclats de joie de l'enfant, son bon rire de gamin amusé,

(Détaillez bien et d'un ton plus gai.)

lorsque le clown, le beau clown, tout papilleté d'or | avec un grand papillon mordoré, scintillant, multicolore, dans le dos de son costume noir, faisait quelques gambades à travers la piste, donnait un croc-en-jambe à un écuyer, ou se tenait immobile et raide sur le sable, la tête en bas | et les pieds en l'air, ou jetait au lustre des chapeaux de feutre mou | qu'il attrapait adroitement sur son crâne où ils formaient, un à un une pyramide, et, à chaque tour, à chaque lazzi, comme un bon refrain | égayant sa large face spirituelle et drôle, poussait le même cri, répétait le même mot, accompagné parfois | par un roulement de l'orchestre : *Boum-Boum !*

(Avec un ton vif et beaucoup de gaieté.)

Boum-Boum ! et à chaque fois qu'il arrivait, *Boum-Boum*, le cirque éclatait en bravo, et le petit | partait de son grand rire. Boum-Boum ! *C'est cela qu'il désirait, le petit malade.*

C'était ce Boum-Boum-là, c'était le clown du cirque, c'était l'amuseur de toute une partie de la ville | qu'il voulait voir, qu'il voulait avoir, le petit François,

(D'un ton attristé.)

et qu'il n'aurait pas et ne verrait pas, puisqu'il

était là, couché sans force | dans son petit lit blanc.

Espérant faire plaisir à son François,

Le soir, Jacques Legrand apporta à l'enfant un clown articulé, tout cousu de paillons, qu'il avait acheté, dans un passage, très cher. Le prix de quatre de ses journées de mécanicien !

(Avec un ton d'exaltation.)

Mais il en eût donné vingt, trente,

Il l'aimait tant son François qu'

il eût donné le prix d'une année de son labeur, pour ramener un sourire—aux lèvres pâles du malade...

(D'un ton d'indifférence.)

L'enfant regarda un moment le joujou, qui étincelait sur ses draps blancs ; puis tristement

(D'un ton désolé et de mauvaise humeur.)

—Ce n'est pas Boum-Boum ! Je veux voir Boum-Boum !

(D'un ton de désir.)

Ah ! si Jacques avait pu l'envelopper dans ses couvertures, l'emporter, le porter au cirque, lui montrer le clown | dansant sous le lustre allumé, et lui dire : Regarde !

C'eût été bien, sans doute, mais

il fit mieux, Jacques. Il alla au cirque, demanda l'adresse du clown | et, timide, les jambes cassées d'émotion, il monta une à une | les marches qui menaient à l'appartement de l'artiste à Montmartre.

Il faut en convenir,

C'était bien hardi ce qu'il venait faire là, Jacques ! Mais après tout !

Il se disait :

les comédiens vont bien chanter, dire des monologues chez les grands seigneurs, dans les salons. Peut-être que le clown.—Oh ! pour ce qu'il voudrait ! consentirait à venir dire bonjour à François.

(D'un ton confus et craintif.)

N'importe ! comment allait-on le recevoir, lui Jacques Legrand, là, chez Boum-Boum ?

(Détaillez et dites simplement.)

Ce n'était plus Boum-Boum ! c'était M. Moreno

et dans le logis artistique—des livres, des gravures, une élégance d'art | faisaient comme un décor choisi | à un charmant homme | qui reçut Jacques dans son cabinet, pareil à celui d'un médecin.

(Avec un ton d'étonnement.)

Jacques regardait, ne reconnaissait pas le clown | et tournait, retournait entre ses doigts | son chapeau de feutre. L'autre attendait.

(D'un ton hésitant et très embarrassé.)

Alors | le père s'excusa.

C'était étonnant, ce qu'il venait demander là. ça ne se faisait pas... pardon, excuse... Mais enfin, il s'agissait du petit... un gentil petit, Monsieur ! et si intelligent ! Toujours le premier à l'école, excepté dans le calcul, qu'il ne comprend pas... Un rêveur | ce petit, voyez-vous Oui, un rêveur. Et la preuve... tenez la preuve.

Il n'osait plus achever.

Jacques | maintenant hésitait, balbutiait, puis il ramassa son courage et brusquement :

(D'un ton décidé, mais très inquiet.)

—La preuve | c'est qu'il veut vous voir, qu'il ne pense qu'à vous, et que vous êtes là, devant lui, comme une étoile qu'il voudrait avoir | et qu'il regarde...

(Avec un ton très ému.)

Quand il eut fini, le père, très blême, avait sur le front de grosses gouttes. Il n'osait regarder le clown | qui, lui, restait les yeux levés vers l'ouvrier.

(D'un ton préoccupé.)

Et qu'est-ce qu'il allait dire, Boum-Boum ? s'il allait le congédier, le prendre pour un fou, le mettre à la porte ?

(D'un ton bienveillant.)

Vous demeurez ? demanda Boum-Boum !

(D'un ton empressé et joyeux.)

—Oh ! tout près ! rue des Abbesses !

(D'un ton simple et bon.)

—Allons, dit l'autre. Il veut voir Boum-Boum, votre garçon ? Eh ! bien, il va voir Boum-Boum.

(A continuer.)

Rapport de M. l'inspecteur Lippens.

(Suite)

J'avais fait remarquer l'année dernière que le dessin était négligé dans quelques établissements d'éducation supérieure. Il n'en est pas ainsi cette année, je suis heureux de le constater. Aussi le nombre des élèves qui étudient cette branche a-t-il augmenté considérablement.

Je ne m'étendrai pas d'avantage sur les autres matières du programme. Je me permettrai cependant de présenter quelques considérations sur les méthodes et la tenue des écoles en général.

Tel maître, telle école. Au maître appartient le rôle prépondérant ; et le livre, malgré son utilité, ne vient qu'en second lieu. Hélas ! trop souvent les rôles sont intervertis.

Dans plus d'une école les élèves passent une grande partie de leur temps à remplir leur mémoire d'une quantité prodigieuse de formules, de questions et de réponses, de phrases faites, de définitions, de règles, d'exceptions, de nomenclatures de tout genre et de toute espèce. Cette fatigante besogne rappelle involontairement le tonneau des Danaïdes, qu'on remplit sans cesse et qui est toujours vide. Un tel enseignement manque de vie, de spontanéité, de solidité. Il ne captive pas l'attention, il n'exerce pas le jugement, il ne provoque pas la réflexion, il ne développe pas l'intelligence. L'élève se dégoûte de l'étude et considère les livres comme des instruments de supplice. Peu d'années après sa sortie de l'école il ne sait plus rien du tout.

Les hommes d'enseignement de tous les pays sont unanimes à proclamer l'inanité de cette "science livresque" comme disait Montaigne. Cependant on n'est entré pratiquement dans la voie des réformes que depuis quelques années, et il reste encore beaucoup à faire. L'application à l'enseignement de l'idée si bien exprimée par Platon *qu'il est impossible d'établir par l'écriture seule une doctrine claire et durable*, est comparativement récente, bien que l'idée elle-même soit très ancienne. Voici une citation empruntée au plus grand philosophe de la Grèce ; elle n'est pas textuelle, c'est vrai, mais je n'ai fait qu'appliquer à la question qui nous occupe une idée

beaucoup plus vaste, empruntée à la plus haute source de la sagesse antique.

"L'élève qui doit toute son instruction aux livres n'aura jamais que l'apparence du savoir. La parole est à l'écriture ce que l'homme est à son portrait. Les productions de la peinture se présentent à nos yeux comme vivantes, mais elles gardent le silence si on veut les interroger. Il en est de même du livre qui ne sait ce qu'il faut dire à un élève ni ce qu'il faut cacher à un autre. Celui qui s'imagine pouvoir suppléer à l'incompétence des maîtres par l'abondance des livres est un grand fou. S'il avait la moindre connaissance de l'âme humaine, il se garderait bien de croire qu'un texte écrit et appris par cœur suffit pour faire germer des idées dans la tête des élèves et donner à ces idées l'efficacité nécessaire."

Trop souvent il y a manque de précision dans le choix des matières et manque de gradation dans la manière dont elles sont distribuées. On commence l'étude d'une branche par des considérations théoriques et abstraites exprimées dans un langage que l'enfant ne comprend pas. Les définitions pleuvent, mais elles ne sont pas plus claires que les mots eux-mêmes. On oublie de parler à la vue et aux autres sens. On ignore que la théorie est le couronnement et la conclusion finale de la pratique, et que les règles ne sont rien sans de fréquentes applications.

L'ordre est nécessaire, mais on aurait tort de prendre pour de l'ordre une discipline raide et forcée qui n'a d'autre base que la crainte des punitions.

Tous les instants sont mis à profit dans une bonne école, et les élèves sont tranquilles sans le savoir. Ils observent le silence parce qu'ils n'ont pas le temps de parler ; le bon ordre se maintient tout seul parce qu'ils trouvent du plaisir à étudier. On a bien raison de dire qu'un bon maître punit rarement.

Mettons de la vie, de la variété dans notre enseignement ; rendons l'étude facile et intéressante ; efforçons-nous de rendre le séjour de l'école agréable aux élèves.

Somme toute, le succès d'une école dépend de trois choses : tout d'abord, des qualités, des aptitudes personnelles du maître ; en second lieu, de l'emploi d'une méthode conforme aux

lois de la psychologie ; et enfin, des moyens accessoires mis à la disposition de l'instituteur et des élèves sous forme d'ameublement, d'outillage, d'effets scolaires, de livres classiques.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Dans mon district d'inspection on est bien partagé sous le rapport des établissements d'instruction secondaire. Sur un total de 133 écoles, on compte 5 collèges, 7 académies et 13 écoles modèles. Il reste donc 108 écoles élémentaires. De ces dernières, 80 sont tenues par des institutrices ayant un brevet d'école élémentaire délivré par les bureaux d'examineurs, et une douzaine sont confiées à des institutrices non brevetées.

Je ne veux nullement mettre en doute le zèle ni la bonne volonté des personnes qui dirigent ces écoles, mais leurs efforts sont trop souvent paralysés par le manque de savoir et surtout de savoir-faire. Les inspecteurs sont unanimes à signaler le manque de connaissances pédagogiques comme un des principaux obstacles aux progrès de notre enseignement.

Nous avons un grand nombre d'institutrices brevetées qui sont incompetentes pour diriger une école. Les brevets ne sont donc qu'une faible garantie pour le public ; ils peuvent même servir à l'induire en erreur. Ce fait est de la plus haute gravité.

Dans la pratique il n'est guère possible aux commissaires d'écoles de s'assurer de la compétence des personnes qui offrent leurs services. Ils s'en rapportent aux brevets, qui sont des documents revêtus d'un caractère officiel, établissant que telle personne est apte à enseigner dans telle école. Si ces pièces ne disent pas vrai, et si, en fin de compte, les écoles sont mal tenues, sur qui retombe la faute en dernier ressort ? Il n'est pas besoin d'être philosophe pour répondre à cette question.

C'est cependant sur les commissaires d'écoles que tombent tous les reproches, les plaintes des contribuables et les représentations du département de l'instruction publique.

Si nous constatons qu'il y a manque de capacité chez une personne munie d'un brevet, elle peut nous répondre qu'elle est en possession d'une pièce authentique, délivrée par une auto-

rité qui échappe à notre contrôle, et qui affirme le contraire.

Le dessin et l'agriculture sont obligatoires dans les écoles ; on attache une grande importance, et avec raison, au calcul mental, aux leçons de choses, aux éléments de la tenue des livres, aux premiers essais de style épistolaire ; et, d'un autre côté les candidats pour le brevet élémentaire ne sont pas interrogés sur ces matières. Ils peuvent réussir dans leur examen sans avoir la moindre idée de ces branches d'enseignement.

Le programme d'études de nos écoles élémentaires est aujourd'hui plus étendu que le programme d'examen pour l'obtention d'un brevet, de sorte que les personnes qui dirigent ces écoles sont obligées d'enseigner des choses que, d'un autre côté, elles sont dispensées de savoir.

Dans toutes les écoles on trouve des élèves qui vont assez longtemps en classe pour apprendre les spécialités que je viens de mentionner. Les parents ne peuvent pas toujours les envoyer ailleurs ; aussi le plus souvent ils les retirent de l'école parce qu'ils savent que le résultat ne répond pas aux sacrifices qu'ils s'imposent. Plus l'école est bonne, plus l'assistance est régulière et nombreuse. Qu'une nullité remplace une bonne institutrice, la désertion devient générale. Je pourrais citer de nombreux exemples à l'appui de ce que je viens de dire. Voilà la véritable raison du manque d'assiduité dont on se plaint tant.

Il arrive souvent que des personnes qui échouent dans leur examen d'entrée aux écoles normales, obtiennent très facilement leur brevet des bureaux d'examineurs ; et que d'autres qui ne réussissent pas devant tel bureau, n'ont qu'à aller frapper à d'autres portes pour avoir le brevet désiré.

Les bureaux d'examineurs ont rendu certainement de grands services dans le passé, mais les circonstances ne sont plus les mêmes. Ils ne rencontrent plus aujourd'hui les besoins du moment, ni les légitimes exigences du public. Comme vous l'avez dit, Monsieur, il y a lieu d'apporter certaines modifications au système actuel, et il est temps de rendre les examens plus sévères, plus sérieux, et de donner ainsi aux brevets une plus grande valeur.

Les moyens d'instruction sont assez nombreux. Dans mon district d'inspection, par exemple, on compte dix grands couvents où dix-sept cents jeunes filles reçoivent une éducation très soignée.

Le plus considérable de ces établissements, le couvent de Sorel, dirigé par les Sœurs de la Congrégation N. D. est à organiser un cours normal. A tous les points de vue on ne saurait mieux choisir, tant pour l'instituteur que pour la localité. Aussi, j'espère que le projet qui est actuellement soumis à l'autorité compétente, deviendra réalité.

On aurait tort de croire que, si les examens étaient plus difficiles, les sujets se recruteraient avec plus de peine qu'aujourd'hui. C'est le moyen de relever la profession et d'y attirer un plus grand nombre de personnes capables. Je connais ici bien des jeunes filles qui n'ont pas seulement une bonne instruction, mais encore une bonne éducation de famille, mais qui ne veulent pas se livrer à l'enseignement, parce que les avantages pécuniaires sont trop minces, parce que la profession n'est pas entourée de la considération qu'elle mérite, et qu'elle est encombrée par des *médiocrités* qui s'offrent au rabais et ne peuvent que jeter du discrédit sur le corps tout entier.

L'année dernière, on a employé 503 institutrices laïques n'ayant pas de brevet; cette année, on a atteint le chiffre de 570. C'est une véritable invasion. Le temps ne serait-il pas venu d'y mettre un terme ?

LES CONFÉRENCES

L'enseignement exige des études, des recherches continuelles. Or, les institutrices de nos campagnes ont peu de rapports avec les personnes qui puissent les instruire, les diriger. La plupart d'entre elles ne possèdent pas un seul ouvrage pédagogique, et ne reçoivent pas même de journal d'éducation.

Les conférences pédagogiques fourniraient à ces personnes l'occasion de profiter des conseils et des exemples des autres, de se mettre au courant des progrès de la science, de repasser les matières du programme et de s'enquérir des meilleures méthodes pour les enseigner aux

enfants. Ces conférences, comme vous l'avez très bien dit, continueraient l'œuvre des écoles normales auprès des anciens élèves de ces écoles, et suppléeraient, dans une certaine mesure au cours normal pour les personnes qui n'ont pas eu l'avantage de recevoir des leçons de méthodologie. J'ai souvent mis cette question sur le tapis, et j'ai constaté que le projet d'étendre l'œuvre des conférences reçoit l'approbation de tout le monde. Messieurs les curés toujours si dévoués à la cause de l'éducation, prêteront leur concours à ce mouvement, les communautés religieuses sont disposées à recevoir chez elles les institutrices à des conditions minimes, et ces dernières s'empresseront de profiter de cet enseignement à la fois théorique et pratique.

Voilà certainement le moyen le plus simple, le plus efficace et le plus économique de leur fournir l'occasion de s'instruire, de se perfectionner dans leur art, et de travailler à leur avancement. Si l'on juge à propos de tenter l'expérience dans mon district d'inspection, je suis prêt, et je n'attends plus de vous que le mot d'ordre.

J'applaudis de tout cœur à la proposition de M. Stenson de réunir périodiquement les inspecteurs d'écoles, afin de resserrer davantage le lien de solidarité qui doit exister entre nous, et d'obtenir l'unité de vues, d'action et de moyens si nécessaire au succès de notre mission. Je crois même que ces réunions permettraient au Département et au Conseil de l'instruction publique, de recueillir plusieurs renseignements qui ne seraient pas sans utilité. S'il n'y a pas de fonds pour cela cette année, je paierai volontiers mes propres dépenses; et ceux de mes confrères auxquels j'ai parlé de ce projet, sont prêts à faire le même sacrifice.

Pour terminer, je dois exprimer ma profonde reconnaissance aux nombreux amis de l'éducation qui, par leur précieux concours, m'ont rendu plus agréable et plus facile l'accomplissement de mes devoirs. Le désintéressement dont ils font preuve mérite les plus grands éloges.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

B. LIPPENS,

Inspecteur d'écoles,

PARTIE PRATIQUE

I

Exercices préparatoires à l'enseignement de la langue maternelle.

Maintenant, mes enfants, vous êtes capables de distinguer tous les êtres que Dieu a créés, et de les classer selon leur espèce : c'est-à-dire, les *personnes*, les *animaux*, les *choses*.

M.—Joseph, par quel moyen exprime-t-on les *personnes* ou les *choses* que l'on veut nommer ?

Joseph.—Monsieur, lorsqu'on veut nommer les *personnes*, les *animaux* ou les *choses*, nous nous servons de *mots*.

M.—Très bien, mon ami. Savez-vous comment sont formés les mots ?

E.—Les mots sont composés de syllabes, et les syllabes de lettres.

M.—Oui, c'est bien cela, mais on dit aussi que les mots sont composés de *sons* et d'*articulations*. Par exemple dans le mot *cheval*, il y a deux syllabes : *che—val*. En le décomposant par *sons* et *articulations*, nous avons l'articulation composée *ch*, le son simple *e*, l'articulation simple *v*, la syllabe inverse *al*.

Faire trouver le nombre de syllabes, ou de *sons* et d'*articulations* dans les mots suivants : *père, mère, oncle, tante, chapelle, église, couvent, école, soldat*, ex. : *Pè—re ; mè—re ; par sons et art. : P—è—r (re)—e*.

M.—Vous savez sans doute que les *syllabes* et les *mots* sont composés de *lettres*. Dites-moi combien il y a de sortes de *lettres* ?

E.—Il y a deux sortes de lettres, les *voyelles* et les *consonnes*.

Le maître écrit au tableau les *voyelles* et les *consonnes*.

Puis, faire trouver les *voyelles* des mots *Dieu, père, mère, frère, maître*.

Faire distinguer les *consonnes* des mots *table, pupitre, crayon, plume, livre*.

DEVOIR D'INVENTION

Petits amis tout ce que nous voyons dans le monde, comme les *personnes*, les *animaux*, les *arbres*, les *plantes*, le *fer*, l'*or*, l'*argent*, les *pierres*, se partagent en trois classes, suivant leur manière d'être : 1° Tous les êtres qui ont la *vie*, qui ont

besoin de nourriture pour subsister et qui peuvent se mouvoir appartiennent *au règne animal* : comme les hommes, les chevaux, les vaches, les brebis, etc. 2° Tous les êtres qui ont la vie et qui ont besoin de nutrition pour subsister mais qui ne peuvent changer de place (se mouvoir), appartiennent *au règne végétal*. 3° Tous les êtres inanimés, comme le fer, l'or, l'argent, les pierres, appartiennent *au règne minéral*.

Faire classer les noms suivants : *Ecolier, soldat, frère, menuisier, pommier, arbrisseau, érable, tableau, cuivre, argenterie, étain, plomb, chien, chat, bœuf*.

EXEMPLE :

Règne animal	Règne végétal	Règne minéral
<i>Ecolier, soldat, frère, menuisier, cheval.</i>	<i>pommier, arbrisseau, érable, tableau.</i>	<i>cuivre, argenterie, étain, plomb.</i>

Familles de mots : *humble, humilité, humblement, humiliation ; Abondant, abondance, abonder, abondamment*.

Formation des contraires : *Obéir, contraire, désobéir. Plaire, c. déplaire. Honorer, c. déshonorer. Clouer, c. déclouer. Boiser, c. déboiser.*

C. J. MAGNAN.

II

DICTÉE

LA FENAISON.

Voilà le foin à terre. La récolte n'en est pas encore terminée. C'est maintenant que le cultivateur a besoin de déployer la plus grande activité. Une demi-journée perdue peut lui occasionner des pertes incalculables. Mais le fermier ne s'endort pas quand la besogne presse. Le soleil se lève bien matin (en cette saison, et cependant, quand il paraît à l'horizon, il ne trouve plus personne au lit dans la ferme. Tout le monde est déjà sur pied. La fermière prépare le déjeuner, les filles vont traire les vaches, le père et ses fils soignent les animaux, préparent les charrettes, les fourches et les râtaux, en attendant que la rosée soit tombée pour commencer le travail. Vers huit heures tout est en marche, et le foin vole à droite, à gauche, en tous sens pour être étendu en couche mince sur

le pré et en faciliter la déssication. Celui-ci le secoue, celle-là le retourne, et ce travail se continue jusqu'à ce que tout le champ fauché ait été parcouru. A voir ces nombreux travailleurs munis de leurs outils, on dirait une armée.

C'en est une en effet : c'est l'armée du travail, de la paix et aussi du bonheur, comme vous pouvez en juger par les gais propos et les cris joyeux qui s'échappent de leurs groupes bruyants et pleins d'entrain. Quand le foin est suffisamment sec, on le ramasse en meulettes avec des râtaux, puis on en charge ensuite les charrettes pour le transporter dans la grange.

EXPLICATIONS

Fenaison : l'action de récolter les foins, le temps où se fait cette opération. Le mot latin *fanum*, foin, a donné, avec le mot *foin* (en normand *fein*, plus rapproché de l'original), les radicaux *fen* et *fan* ; d'où *fenaison*, *fenil* et *faner*, *faner*, *fane*.—*Activité* : promptitude à agir.—*Demi-journée* : les règles concernant l'adjectif *demî*.—*Ne s'endort pas* : ne se laisse pas aller, non seulement au sommeil proprement dit, mais à la négligence et à la paresse.—*Bien matin* : ici le mot *matin*, qui en soi est un nom, se prend adverbiallement, et c'est ainsi qu'il est modifié par l'autre adverbe *bien*.—*Il ne trouve plus personne*, etc. : ici le *soleil* est, en quelque sorte, personnifié familièrement et plaisamment.—*Est déjà sur pied*, analyser grammaticalement la forme adverbiale, etc., remarquer qu'elle n'est pas passive.—*Dessication* : mot technique, l'action de *dessécher* ; *sec*, en latin *siccus* ; *sécher*, en latin *siccare*.—*Meulettes* : petites *meules* ; *meule*, du mot latin *moles*, masse, amas. Plusieurs de nos bons Canadiens les appellent *veilloches*. *Veillotes* est français et veut dire : *petits amas de foin qu'on fait en fanant*.—*A voir*, etc. : manière de parler équivalente à une proposition subordonnée circonstancielle : *A voir ces travailleurs* : quand on voit ces travailleurs.—*On dirait une armée* : locution elliptique : on dirait que c'est une armée, qu'ils forment une armée.—*En juger* : juger de cela, à savoir que c'est l'armée du bonheur.—*Bruyants* : rapprocher *bruit*.—*Entrain* : gaieté naturelle et communicative ; rapprocher *entraîner*.

III

DICTÉE

LA PRIÈRE DU MATIN

Quand nous étions réveillés dans nos petits lits, que le soleil si gai du matin *étincelait* sur les fenêtres, que les oiseaux chantaient sur nos rosiers ou dans leurs cages, que les pas des serviteurs *résonnaient* depuis longtemps dans la maison et que nous attendions impatiemment notre mère pour nous lever, elle montait, elle entraît, le *visage toujours rayonnant de bonté*, de tendresse et de douce joie ; elle nous embrassait dans nos lits ; elle nous aidait à nous habiller ; elle écoutait ce joyeux petit *ramage* d'enfants dont *l'imagination rafraîchie gazouille* au réveil, comme un *nid d'hirondelles gazouille* sur le toit, quand la mère approche, puis elle nous disait : " A qui devons-nous ce bonheur dont nous allons jouir ensemble ? C'est à Dieu, c'est à notre père céleste. Sans lui, ce beau soleil ne se serait pas levé ; ces arbres auraient perdu leurs feuilles ; les gais oiseaux seraient morts de faim et de froid sur la terre nue, et vous, mes pauvres enfants, vous n'auriez ni lit, ni maison, ni jardin, ni mère pour vous abriter et vous nourrir, vous réjouir toute votre saison ! Il est bien juste de le remercier pour tout ce qu'il nous donne avec ce jour, de le prier de nous donner beaucoup d'autres jours pareils." Alors elle se mettait à genoux devant notre lit, elle joignait nos petites mains, et souvent en les baisant dans les siennes, elle faisait lentement et à demi-voix la courte prière du matin que nous répétions avec ses inflexions et ses paroles.

LAMARTINE.

EXPLICATIONS

Etincelait : littéralement jetait des étincelles. Ce verbe s'emploie aussi pour exprimer ce qui brille comme si des étincelles en sortaient et frappaient nos fenêtres. *Etinceler* prend deux *l* quand la voyelle qui suit est muette : il étincelle.—*Résonnaient* : rendaient un son, un bruit.—*Le visage rayonnant de bonté* : le mot *rayonnant* est employé ici au figuré, car un visage n'a pas de rayons.—*Ramage* : se dit proprement du chant des petits oiseaux ; on ne l'emploie qu'au

figuré et familièrement pour désigner le babil des petits enfants.—*L'imagination rafraîchie gazouille* est une figure un peu forte. Les oiseaux gazouillent ; on dit même les enfants gazouillent, mais l'imagination ne gazouille pas. De même dans cette phrase *le nid d'hirondelles gazouille* ; ce n'est pas le nid qui gazouille, ce sont les hirondelles. L'auteur s'est servi ici d'une figure par laquelle le contenant est pris pour le contenu.—*Lamartine* : poète et homme politique, né à Mâcon en 1790, mort en 1869.

— o —

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES

1. Une personne porte au marché 16 pintes de lait qu'elle doit vendre 5 cts la pinte ; elle en perd 2 pintes en route. Combien doit-elle vendre la pinte de ce qui lui reste pour retirer de la vente la même somme ?

Solution :

A 5 cts la pinte la vente de 16 pintes devait rapporter $16 \times .5 = \$0.80$.

Après la perte de 2 pintes, il en reste 14.

Et la vente de 14 pintes doit rapporter 80 cts.

Le prix de la pinte sera donc $\frac{80}{14} = 5\frac{7}{7}$ cts.— Rép.

2. Un père a un terrain de 70 arpents sur 6 arpents, évalué à \$90.00 l'arpent carré. Il partage son bien entre ses 4 enfants. Quelle est, en argent, la part de chacun ?

Solution :

$70 \times 6 = 420$; 420 arpents \times \$90.00 = \$37.800.
 $\$37,800 \div 4 = \$9,450$ part de chaque enfant.

3. Le pic le plus élevé de l'Himalaya (Thibet), a 26,503.50 pieds de hauteur ; le Mont-Blanc (Alpes), 14,843.55 ; le Chimborazo (Equateur, Amérique), 20,000.25 ; de combien l'Himalaya est-il moins élevé que les deux derniers monts réunis ?

Solution :

Les hauteurs du Mont-Blanc et du Chimborazo égalent $14,843.55 + 20,000.25 = 34,843.80$;

$34,843.80 - 26,503.50 = 8,340.30$ pds, différence entre la hauteur de l'Himalaya et de celle des deux autres réunis.

4. On a acheté deux poulains dont l'un a coûté \$15 plus que l'autre ; 4 fois le prix de ce dernier et 2 fois le prix du 1er auraient été nécessaires pour payer un cheval dont le prix était fixé à \$220 ; quel est le prix respectif des deux poulains ?

Solution :

Le prix du premier poulain égale le prix du second + \$15.

Deux fois le prix du 1er = 2 fois le prix du 2ième, et 2 fois \$15 ou \$30. En y ajoutant 4 fois le prix du 2ième, il vient $4 + 2 = 6$ fois le prix du 2ième + \$30 ce qui égale le prix du cheval, ou \$220.

Retranchant \$30 de \$220, il reste \$190 ou 6 fois le prix du 2ième poulain.

Or, $\$190 \div 6 = \$31.66 +$, et $\$31.66 + \$15 = \$46.66 +$

Donc : Le prix du premier poulain est de \$46.66 + ; et celui du 2ième \$31.66.

Preuve : $\$46.66 \times 2 = \$93.32 +$

$\$31.65 \times 4 = \126.64

Et $\$93.32 + \$126.64 = \$219.96 + = \220 prix du cheval.

Rép. le 1er coûte \$46.66

le 2ième coûte 31.66

5. Quelle somme faut-il à un marchand de vin pour payer 15 barriques de vin à \$25 la barrique, s'il obtient 6% d'escompte ?

Solution :

Le prix des 15 barriques = $\$25 \times 15 = \375 .

L'escompte obtenu pour \$375 = $\frac{375 \times 6}{100} = \22.50 .

Rép. Il faudra donc au marchand $\$375 - \$22.50 = \$352.50$.

C. J. MAGNAN.

ALGÈBRE

Le capital de trois marchands associés est de \$7600. Les parts du premier et du second surpassent celle du troisième de \$2400, et celles du

second et du troisième excédent de \$3600, celle du premier. Quelle est la part de chacun ?

Solution :

Soient x, y, z , la part de chacun.

$$x + y + z = 7600 \quad (1)$$

$$x + y - z = 2400 \quad (2)$$

$$y + z - x = 3600 \quad (3)$$

Soustrayez la 2^{ème} équation de la première

$$2z = 5200 \therefore z = 2600$$

Ajoutez la 2^{ème} à la 3^{ème} équation

$$2y = 6000 \therefore y = 3000$$

$$x + y + z = 7600 \text{ transposez}$$

$$x = 7600 - (3000 + 2600) = 2000$$

Rép. \$2000, \$3000, et \$2600.

Il y a trois nombres successivement plus grands l'un que l'autre et formant ensemble 60, et dont la somme du premier et du second est à celle du second et du troisième comme 4 : 5 : et la différence du premier et du second est à la différence du premier et du troisième, comme 2 : 3.

Quels sont ces nombres ?

Solution :

Soient x, y, z , les trois nombres.

$$x + y + z = 60 \quad (1)$$

$$x + y : y + z :: 4 : 5, 5x + 5y = 4y + 4z$$

$$y - x : z - x :: 2 : 3, 3y - 3x = 2z - 2x$$

Par soustraction, $8x + 2y = 4y + 2z + 2x$

Par transposition, $6x = 2y + 2z$ et

$$6x - 2y - 2z = 0$$

$$2x + 2y + 2z = 120 ; 8x = 120 \text{ et } x = 15$$

Par addition $8y + 2x = 4y - 2x + 6z$

Transposez $4y + 4x = 6z$

$$6z - 4x - 4y = 0$$

$$4z + 4x + 4y = 240$$

Par addition $10z = 240 : z = 24$

$$x + y + z = 60 \text{ transposez } y = 60 - x - z = 21$$

Les nombres sont 15, 21 et 24.

○-○-○-○

RECUEIL DE LEÇONS DE CHOSES

— A —

L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES, MODÈLES
ET ACADÉMIQUES, DES COLLÈGES,
COUVENTS, ETC., ETC.

PAR J. B. CLOUTIER,

Professeur à l'école normale Laval et Rédacteur de
" L'Enseignement primaire ".

Ce livre est indispensable à tous les instituteurs et institutrices qui ont à cœur de se conformer au désir du Conseil de l'Instruction publique au sujet des leçons de choses.

En vente chez tous les libraires de Québec et chez MM. Calieux et Derome, J. B. Rolland, Beauchemin et Valois, à Montréal.

LIVRES CLASSIQUES

GRAMMAIRE DE LHOMOND

AVEC SYNTAXE

REVUE PAR J. B. CLOUTIER

DEVOIRS GRAMMATICAUX

PAR LE MÊME

LA GRAMMAIRE LEVESQUE

APPROUVÉE ET RECOMMANDÉE PAR LE

Conseil de l'Instruction publique,

LE 19 OCTOBRE 1881.

Prix à la douzaine.....\$0.84.

En vente chez tous les libraires, à Québec et à Montréal.